



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

AGENCE URBAINE D'AL HOCEIMA

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N° 03/2025

#

Objet :

ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DE BUREAU

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° 03/2025, séance publique, en application l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 19 et l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 20 du Décret n° 2-22-437 du 15 chaabane t444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

14

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	5
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE	5
ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION.....	5
ARTICLE 4 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS.....	5
ARTICLE 5 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	5
ARTICLE 6 : REPARTITION DES LOTS.....	6
ARTICLE 7 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	6
ARTICLE 8 : NATURE DES PRIX.....	6
ARTICLE 9 : REVISION DES PRIX.....	7
ARTICLE 10 : CAUTIONNEMENT	7
ARTICLE 11 : VALIDITE DU MARCHE.....	7
ARTICLE 12 : DELAI D'EXECUTION DU MARCHE	7
ARTICLE 13 : ENVIRONNEMENT D'INSTALLATION.....	7
ARTICLE 14 : LIVRAISON	7
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE LIVRAISON	7
ARTICLE 16 : RECEPTION PROVISOIRE.....	8
ARTICLE 17 : RECEPTION DEFINITIVE	8
ARTICLE 18 : PENALITE DE RETARD ET RETENUE DE GARANTIE.....	8
ARTICLE 19 : NOTIFICATION DE L'ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE.....	8
ARTICLE 20 : MODE DE REGLEMENT-CONDITIONS DE PAIEMENT	8
ARTICLE 21 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT	9
ARTICLE 22 : CONDITIONS DE RESILIATION DU MARCHE.....	9
ARTICLE 23 : GROUPEMENTS.....	9
ARTICLE 24 : SOUS-TRAITANCE	9
ARTICLE 25 : NANTISSEMENT.....	9
ARTICLE 26 : ÉLECTION DE DOMICILE	10
ARTICLE 27 : REGLEMENT DE LITIGES	10
ARTICLE 28 : CAS DE FORCE MAJEUR.....	10
ARTICLE 29 : GARANTIE.....	10
ARTICLE 30: MODALITES D'INTERVENTION POUR REPARATION DU MATERIEL LIVRE	10
ARTICLE 31 : CONFIDENTIALITE DES RENSEIGNEMENTS.....	10
ARTICLE 32: RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX CONCURRENTS ETRANGERS NON-RESIDENTS AU MAROC	11
ARTICLE 33: LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION	11
ARTICLE 34. PROMOTION DE L'EMPLOI LOCAL.....	11

Appel d'Offres Ouvert simplifié n° 03/2025

Objet : Acquisition du matériel informatique et de bureau.

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 03/2025 séance publique, en application l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 19 et l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 20 du Décret n° 2-22-437 du 15 chaabane t444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ENTRE-LES SOUSSIGNES

L'Agence Urbaine d'Al Hoceima représentée par son Directeur désigné ci-après « le maître d'ouvrage »

D'une part

ET

1. Cas d'une personne morale

M qualité

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique) en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social

Taxe professionnelle n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

N° du téléphone.....

N° du fax.....

Adresse électronique

Compte bancaire RIB (24 positions) Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « Concurrent ».

2. Cas d'une personne physique

M

Agissant en son nom et pour son propre compte.

Registre de commerce de..... sous le n°

Taxe professionnelle n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

N° téléphone.....

N° fax.....

Adresse électronique

Compte bancaire RIB (24 positions) Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « CONCURRENT ».

3. Cas d'un groupement

Les membres du groupement constitué aux termes de la convention (Les références de la convention) soussigné :

- Membre 1 :

M..... qualité.....

Agissant au nom et pour le compte de..... en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social.....
Taxe professionnelle n°
Registre de commerce de.....Sous le n°.....
Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
N° de téléphone.....
N° de fax.....
Adresse électronique
Compte bancaire RIB (24 positions) Ouvert auprès de.....
- Membre 2 :
(Servir les renseignements le concernant)
- Membre n :
.....

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant
M..... (Prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement
et coordonnateur de la réalisation des fournitures, ayant un compte bancaire commun RIB (24 positions)
..... Ouvert auprès de.....
Désigné ci-après par le terme « CONCURRENT »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Article 1 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres ouvert simplifié a pour objet : **Acquisition du matériel informatique et de bureau.**

Dans les conditions définies ci-après et conformément aux spécifications techniques contenues dans le présent cahier des prescriptions spéciales.

Article 2 : Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage du marché issu de cet appel d'offres est l'Agence Urbaine d'Al Hoceima représentée par son directeur.

Article 3 : Mode de Passation

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix séance publique, en application l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 19 et l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 20 du Décret n° 2-22-437 du 15 chaabane t444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Article 4 : Consistance des prestations

Les caractéristiques des matériels sont celles indiquées dans le bordereau des prix-détail estimatif.

Les Matériels sont livrés au titre du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres en lot unique consistant en ce qui suit :

Acquisition et installation de matériel informatique :

- Prix n° 01 : Serveur rackable redondant pour environnement Datacenter ;
- Prix n° 02 : Serveur de stockage NAS rackable pour Datacenter ;
- Prix n° 03 : Onduleur redondant rackable en ligne à double conversion pour Datacenter ;
- Prix n° 04 : Station de travail ;
- Prix n° 05 : Ordinateurs de bureau professionnels ;
- Prix n° 06 : Vidéoprojecteur Interactif.

Acquisition et installation de matériel de bureau :

- Prix n° 01 : Pack téléphonie IP DECT avec 2 combinés ;
- Prix n° 02 : Machine de destruction de documents – Coupe croisée ;
- Prix n° 03 : Pack d'Inventaire de Matériel et Mobilier de l'Agence.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

LES PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE QUI RESULTERA DU PRESENT APPEL D'OFFRES SONT LES SUIVANTES :

- a. L'acte d'engagement ;
- b. Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
- c. Le bordereau des prix - détail estimatif ;
- d. Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de travaux approuvés par le décret n° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 Mai 2016).

En cas de contradiction ou de différence entre les documents constitutifs du marché, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.



Article 6 : Répartition des lots

Le présent appel d'offres est lancé lot unique

Article 7 : Références aux textes généraux

Le Concurrent sera soumis aux dispositions prévues par :

- 1- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes. Promulguée par le dahir n°1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) ;
- 2- Décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 MARS 2023) relatif aux marchés publics ;
- 3- Le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre, passés pour le compte de l'Etat (C.C.A.G EMO) approuvé par Décret n° 2-01.2332 en date du 22 Rabii I 1423 (4 Juin 2002) (B.O n° 5010 du 6 juin 2002 p 665 et rectificatif BO n° 5040 du 19/09/02 p 1009) ;
- 4- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics ;
- 5- Le dahir n° 1-03-194 du 14 rejab 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au code du travail ;
- 6- Le dahir n°1-85-437 du rebia II 1406 (20 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°30-85 relative à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) tel qu'il a été modifié et complété.
- 7- Le décret Royal n° 330-66 du 21 avril 1967 portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété par le Décret n° 2-00-292 du 20 juin 2000, le Décret n° 2-07-1235 du 04 Novembre 2008 et le Décret n° 2-12-269 du 10 mai 2016 ;
- 8- Le décret n°2-16-344 du 17 chaoual 1437 (22 juillet 2016) fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatif à la commande publique ;
- 9- Le décret n° 2-05- 741 du 11 Joumada II 1426 (18 Juillet 2005) modifiant le décret n°2-01- 2723 du 12 mars 2002, fixant le taux des cotisations dues à la Caisse nationale de sécurité sociale.
- 10- L'arrêté du ministre des Finances portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines n° 2 3572 du 08 juillet 2005 ;
- 11- Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.
- 12- La décision du ministre des Finances fixant seuil de visa pour les Agences Urbaines n° 2-2124 du 06 mai 2005 ;
- 13- Le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- 14- La circulaire N°75/IGSA du 22/01/82 relative à la réglementation et la législation du travail ;
- 15- Les lettres officielles réglementant la main d'œuvre et salaires.
- 16- Note circulaire n°735 relatives aux disposition fiscales de la loi de finances n°55-23
- 17- L'ensemble des textes spéciaux et documents généraux relatifs aux prestations à effectuer, rendues applicables à la date de passation du marché.

S'ajoutent à ces documents tous les textes législatifs et règlements en vigueur.

Le contractant devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas déjà, il ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci pour se dérober aux obligations qui y sont contenues.

Si les textes susvisés prescrivent des clauses contradictoires, le Concurrent devra se conformer aux textes les plus récents

Article 8 : Nature des prix

Le Concurrent est réputé avoir pris parfaitement connaissance des coûts et charges liés à l'exécution du

marché qui résultera du présent appel d'offres simplifié et les a intégrés à ses prix. Les prix du marché qui résultera du présent appel d'offres simplifié sont fermes et non révisables. Ils comprennent le bénéfice ainsi que tous les droits, taxes, impôts, frais généraux, d'assurance et autres coûts locaux afférents à l'exécution des prestations.

Les prix doivent être formulés en dirhams marocain avec tous les frais et hors taxes, ensuite préciser le pourcentage et le montant de la TVA ensuite avec toutes les taxes comprises (TTC) et ce conformément au bordereau des prix détail estimatif.

Article 9 : Révision des prix

Les prix du marché issu de cet appel d'offres sont fermes et non révisables.

Article 10 : Cautionnement

En application de l'article 15 du C.C.A.G.T, Le cautionnement provisoire est fixé à **9 000,00 Dhs** (Neuf Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 paragraphe 1 du CCAG-Travaux.

Le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché selon les dispositions de l'article 19, paragraphe 1 du CCAG-Travaux

Conformément à l'article 15 du C.C.A.G.T le cautionnement définitif est fixé à 3 % trois pour cent du montant du marché arrondi au dirham supérieur. La constitution de cette dernière doit avoir lieu dans les vingt (20) jours qui suivent la date de la notification de l'approbation du marché qui résultera du présent appel d'offres. Elle sera libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dès la signature du PV de la réception définitive des prestations, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAG-T, et ce conformément aux dispositions de l'article 19, paragraphe 2 du CCAG-Travaux.

Article 11 : Validité du marché

Le marché découlant du présent appel d'offres ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par le Directeur de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima et son visa par le Contrôleur de l'État, lorsque le visa est requis.

Article 12 : Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution des prestations objet du marché issu de cet appel d'offres est fixé à **un (1) mois** ce délai d'exécution court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution de la prestation.

Article 13 : Environnement d'installation

Le matériel objet du marché issu de cet appel d'offres doit fonctionner dans un environnement normal de bureau.

Article 14 : Livraison

La livraison du matériel informatique sera effectuée à la charge du Concurrent au siège de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima.

Le Concurrent conserve l'entière responsabilité des transports et supporte les conséquences de toute perte, avarie ou retard dus au transport jusqu'aux sites désignés par le maître d'ouvrage.

Article 15 : Conditions de livraison

Le matériel objet du présent appel d'offres sera livré à l'état neuf, Avec Installation et mise en marche dans les locaux de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima et équipés de tous les accessoires ;

Un représentant du maître d'ouvrage assistera à la livraison, examinera en détail l'état du matériel et procédera aux divers contrôles nécessaires.

Le matériel reconnu défectueux sera isolé par les soins et aux frais du Concurrent.

Article 16 : Réception provisoire

Au moment de livraison de tout le matériel conformément au bordereau des prix détail estimatif et à l'article 2 du CPS, le maître d'ouvrage procédera en la présence du représentant du Concurrent aux essais de fonctionnement du matériel de la manière suivante :

Une vérification de la bonne marche de l'ensemble des dispositifs matériels ;

Une vérification des capacités, vitesse, les caractéristiques techniques indiquées dans le descriptif technique et performances et fonctionnalités annoncées par le Concurrent ;

Un essai d'exécution de programmes-test réalisé par le maître d'ouvrage.

Si les essais ne sont pas satisfaisants, le maître d'ouvrage prononce le rejet motivé du matériel en cause et le Concurrent doit en assurer le remplacement, sous préjudice de l'application des prescriptions de l'article 16.

La réception provisoire sera prononcée dès que toutes les vérifications et les essais de tout le matériel du bordereau des prix seront déclarés satisfaisant par le maître d'ouvrage. Elle donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception provisoire.

Article 17 : Réception définitive

La réception définitive du matériel interviendra après expiration du délai **d'un (1) an**.

La réception définitive sera prononcée dès que toutes les vérifications et contrôles de tous les articles décrits au bordereau des prix détail estimatif auront été déclarés satisfaisants par le maître d'ouvrage.

Article 18 : Pénalité de retard et retenue de garantie

En cas de retard de la livraison, il est appliqué une pénalité par jour calendaire de retard à l'encontre du Concurrent si le retard affecte le délai global du marché. Le montant de cette pénalité est fixé à 1/1000 du montant initial du marché.

Une retenue de garantie de 10% sera déduit du montant du marché.

Elle sera restituée après la réception définitive, sous réserve que le Concurrent ait satisfait à toutes ses obligations.

Cette retenue de garantie pourra valablement être remplacée par une caution bancaire à la demande du concurrent.

Article 19 : Notification de l'entrée en vigueur du marché

Le marché qui résultera du présent appel d'offres ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente et son visa par le contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

L'approbation du marché issu de cet appel d'offres sera notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de Soixante 60 jours à compter de la date d'ouverture des plis conformément à l'article 143 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics, Toutefois, ce délai peut être prorogé en application de l'article 36 du Décret précité.

Article 20 : Mode de règlement-conditions de paiement

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert au nom du Concurrent ;

Le règlement sera effectué par virement au compte bancaire du Concurrent , sur présentation de la facture établie en Quatre exemplaires dûment numérotées datées signés et arrêtés en toutes lettres.

Les paiements seront effectués en dirham marocain et seront versés par virement au compte bancaire du Concurrent

Article 21 : Droit de timbre et d'enregistrement

Le Concurrent s'acquitte des droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché qui résultera du présent Appel d'Offres, tels que ces droits résultent des lois et règlement en vigueur.

Article 22 : Conditions de résiliation du marché

La résiliation du marché issu de cet appel d'offres ouvert simplifié peut être prononcée conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2-22-431 du 16 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics et celles prévues par le CCAG applicable aux marchés de travaux.

Article 23 : Groupements

En cas de groupement les Concurrents doivent se référer aux dispositions de l'article 150 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics

Article 24 : Sous-Traitance

Si le Concurrent envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage :

- l'identité, la raison ou la dénomination sociale, et l'adresse des sous- traitants ;
- le dossier administratif des sous-traitants ;
- les certificats de qualification relatifs à la nature des travaux à sous-traiter lorsqu'ils existent ainsi que les références techniques et financières ;
- la nature des prestations et le montant des prestations qu'il envisage de sous- traiter ;
- le pourcentage desdites prestations par rapport au montant du marché ;
- une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément à l'article 27 du Décret n°2-22-431 du 08 Mars 2023 précité.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

Le Concurrent est tenu de présenter au MO les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous –traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

Le Concurrent est tenu de délivrer au sous-traitant à sa demande une attestation de bonne exécution des prestations sous-traitées.

Dans tous les cas le Concurrent et les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises de l'article 151 du décret n° 2-22-431 du (8 mars 2023) précité.

Article 25 : Nantissement

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché, découlant du présent appel d'offre, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n°1-15-05 du 29 Rabii II (19 février 20015), étant précisé que :

- 1- La liquidation des sommes dues par l'Agence en exécution du Marché découlant du présent appel d'offre, sera opérée par Mr le Directeur de l'AUAL pu par la personne ayant reçu la délégation à cet effet ;
- 2- Au cours de l'exécution du marché, les documents cités à l'article 8 de la loi n°112-13 peuvent être requis de M. le Directeur de l'Agence, par le Concurrent du marché ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation ;

3- Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au Concurrent du marché, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi n°112-13.

4- Les paiements prévus au marché, découlant du présent appel d'offre, seront effectués par le Trésorier payeur de l'Agence, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du Concurrent du marché.

Le M.O remet au Concurrent du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dument signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.

Article 26 : Élection de domicile

À défaut par le Concurrent de satisfaire aux obligations qui lui sont imposées par l'article 17 du CCAG-EMO, toutes les notifications qui se rapportent au marché issu de cet appel d'offres lui seront valablement faites à son domicile figurant sur l'acte d'engagement.

Article 27 : Règlement de litiges

Si, en cours d'exécution du marché issu de cet appel d'offres ouvert, des difficultés, des différends et litiges surviennent avec le titulaire, les parties s'engagent à régler ceux-ci dans le cadre des stipulations des articles 81 à 84 du CCAG-T.

Lorsque ces litiges ne sont pas réglés, ils seront soumis aux tribunaux compétents.

Article 28 : Cas de force majeure

La partie qui se trouve dans l'impossibilité de remplir ces engagements contractuels est tenue d'avertir, par écrit, l'autre partie contractante de l'origine et de la fin des cas de force majeure.

Les éventuels ordres d'arrêt des travaux ne seront délivrés par l'AUAL au contractant que sur demande écrite et motivée de ce dernier.

Les ordres de reprise des travaux feront également l'objet d'une demande écrite.

Article 29 : Garantie

La période de garantie du marché issu de cet appel d'offres est de **douze (12) mois** à compter de la date du procès-verbal de la réception provisoire.

Pendant la période de garantie, le Concurrent assurera gratuitement le maintien en bon état de marche du matériel fourni. Il exécutera à la demande du maître d'ouvrage toute réparation, changement de pièces et modifications nécessaires.

Cette garantie s'étend à toutes les pièces sans aucune exception.

Article 30 : Modalités d'intervention pour réparation du matériel livré

Tout incident ou arrêt affectant la bonne marche du matériel livré sous garantie sera communiquée au Concurrent par un appel.

Le Concurrent s'engage à intervenir dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures après la réception de l'appel.

L'intervention pour réparation du matériel devra se faire pendant les horaires de travail en vigueur du maître d'ouvrage, et durant toute la période de garantie.

Article 31 : Confidentialité des renseignements

Le Concurrent, sauf consentement préalable donné par écrit par le maître d'ouvrage, ne communiquera aucune information à aucune personne autre que celles employées par le Concurrent à l'exécution du marché. Les employés sont tenus eux même de la confidentialité.

Article 32 : Retenue à la source applicable aux concurrents étrangers non-résidents au Maroc

Une retenue à la source au titre de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, fixée au taux de **dix pour cent (10 %)**, sera prélevée sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée des fournitures réalisées au Maroc dans le cadre du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres.

Article 33 : Lutte contre la fraude et la corruption

Le Concurrent ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, et à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres.

Le Concurrent ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans la réalisation du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres.

Article 34. Promotion de l'emploi Local

Le Concurrent s'engage conformément à l'article 149 du décret Décret n° 2-22-431 précité à recourir à la main d'œuvre locale pour l'exécution des prestations objet du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres.

Le taux de recours à la main d'œuvre locale dans la limite de 20% de l'effectif requis pour la réalisation de ces prestations.

On entend par « main d'œuvre locale » la main d'œuvre issue du commun lieu d'exécution des prestations objet du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres ou, le cas échéant, de la préfecture ou de la province ou de la région.

Cahier des prescriptions techniques

Les caractéristiques des matériels sont celles indiquées dans le bordereau des prix-détail estimatif.

Les Matériels sont livrés au titre du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres en lot unique consistant en ce qui suit :

Acquisition du matériel informatique :

- Prix n° 01 : Serveur rackable redondant pour environnement Datacenter ;
- Prix n° 02 : Serveur de stockage NAS rackable pour Datacenter ;
- Prix n° 03 : Onduleur redondant rackable en ligne à double conversion pour Datacenter ;
- Prix n° 04 : Station de travail ;
- Prix n° 05 : Ordinateurs de bureau professionnels ;
- Prix n° 06 : Vidéoprojecteur Interactif.

Acquisition du matériel de bureau :

- Prix n° 01 : Pack téléphonie IP DECT avec 2 combinés ;
- Prix n° 02 : Machine de destruction de documents – Coupe croisée ;
- Prix n° 03 : Pack d'Inventaire de Matériel et Mobilier de l'Agence.



Acquisition du matériel informatique :

(Avec Installation et mise en marche dans le local de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima)

➤ Prix n°01 : Serveur rackable redondant pour environnement Datacenter

Caractéristiques minimales :

- **Processeur** : Intel Xeon Gold 5218, 16 cœurs, fréquence de base 2,3 GHz ou supérieure, cache 22 Mo minimum, compatible virtualisation ;
- **Mémoire vive (RAM)** : 96 Go installés, DDR4 ECC Registered, extensible selon les capacités de la carte mère ;
- **Stockage principal** : 2 disques NVMe installés de 2 To (2x1 To), destinés au système et aux applications ;
- **Contrôleur de stockage (Smart Array)** : contrôleur RAID matériel HPE Smart Array P408i-a ou équivalent, compatible SAS/SATA/NVMe, avec mémoire cache intégrée et batterie de secours (FBWC), supportant les niveaux RAID 0, 1, 5, 6, 10, 50 et 60 ;
- **Baies de disques** : 8 emplacements SAS 2,5" ;
- **Capacité de stockage installée** : 8 disques SAS de 2,4 To chacun ;
- **Alimentation** : double alimentation redondante hot-plug, assurant la continuité de service ;
- **Connectivité** : minimum 4 ports Ethernet Gigabit, 1 port Ethernet dédié à la gestion iLO ou équivalent, ports USB 3.0 avant et arrière, console VGA ou DisplayPort ;
- **Châssis et accessoires** : format rack 2U, compatible baie standard 19", rails de montage inclus, accessoires rackables complets fournis ;
- **Compatibilité et intégration** : pleinement compatible avec l'architecture matérielle et logicielle existante du Datacenter, compatible avec les environnements de virtualisation et de stockage en place, tous les composants d'origine constructeur ou équivalents, intégrés et testés pour un fonctionnement stable et performant ;
- **Gestion et supervision** : système de gestion intégré HPE Integrated Lights-Out 5 (iLO 5) avec licence Advanced ou équivalente, offrant la gestion à distance sécurisée du serveur, le contrôle complet du matériel, la supervision, l'alerte proactive et les fonctions de maintenance à distance (accès KVM, enregistrement vidéo, console virtuelle, etc.) ;
- **Garantie** : 12 mois minimum, sur site, pièces et main-d'œuvre.

➤ Prix n°02 : Serveur de stockage NAS rackable pour Datacenter

Caractéristiques minimales :

- **Processeur** : Intel Xeon D-1531, 6 cœurs, fréquence 2,2 GHz (turbo jusqu'à 2,7 GHz) ou supérieure, cache 9 Mo, architecture 64 bits, compatible virtualisation ;
- **Mémoire vive (RAM)** : 16 Go DDR4 ECC installés, extensible jusqu'à 32 Go ;
- **Interfaces réseau** : 4 ports RJ45 Gigabit Ethernet, support de l'agrégation de liens et du basculement automatique (Link Aggregation / Failover) ;
- **Stockage SSD NVMe** : 1 disque de même marque que le serveur, 800 Go SSD NVMe ;
- **Stockage SSD SATA** : 4 disques SSD 2 To SATA 2,5", de même marque que le serveur ou équivalent, série Enterprise, destinés au système et aux applications critiques, utilisés pour la mise en cache ou la redondance RAID ;
- **Stockage principal HDD** : 8 disques durs SATA 3,5" de 2 To chacun, vitesse 7 200 tr/min, de même marque que le serveur ou équivalent, série professionnelle, assurant la performance et la fiabilité du stockage principal ;
- **Système** : compatible avec Synology DiskStation Manager (DSM), offrant les fonctionnalités de sauvegarde, réplication, virtualisation et haute disponibilité (High Availability Cluster) ;
- **Compatibilité et intégration** : pleinement compatible avec l'architecture Synology Datacenter existante, intégrable dans un environnement Windows Server 2022 Datacenter et Hyper-V, prenant en charge les

protocoles iSCSI, NFS et SMB/CIFS, garantissant une interopérabilité complète avec les infrastructures de stockage et de virtualisation déjà en place ;

- **Châssis et accessoires** : format rack 2U, 12 baies extensibles jusqu'à 36, compatible baie standard 19", kit rail coulissant RKS-02 inclus pour installation en rack ;
- **Garantie** : 60 mois minimum, pièces et main-d'œuvre, sur site.

➤ Prix n°03 : Onduleur redondant rackable en ligne à double conversion pour Datacenter

Caractéristiques minimales :

- **Technologie** : onduleur en ligne à double conversion (Online Double Conversion), garantissant une alimentation électrique stable et continue pour les équipements critiques du Datacenter.
- **Puissance nominale** : 3000 VA / 2700 W, tension de sortie 230 V, fréquence 50/60 Hz, facteur de puissance $\geq 0,9$;
- **Format** : rack 2U, compatible avec les baies 19", livré avec kit de montage rackable complet
- **Entrée** : plage de tension d'entrée étendue (160–280 V), connecteur d'entrée IEC C20 ou équivalent, protection contre les surtensions et les variations de fréquence.
- **Sortie** : connecteurs IEC C13 et C19, nombre de sorties 4 à 6, câbles de sortie inclus, longueur des cordons 2 mètres ;
- **Batteries** : batteries internes remplaçables à chaud (hot-swappable), technologie VRLA scellée sans entretien, autonomie de 10 à 15 minutes à pleine charge, extensible par modules externes (EBM) ;
- **Carte réseau de communication** : carte APC ou équivalent, compatible SNMP / HTTP / HTTPS, assurant la surveillance et la gestion à distance via le réseau local (LAN) ;
- **Fonctions de gestion** : écran LCD multifonction, affichage des paramètres (tension, charge, autonomie, température), logiciel de supervision compatible PowerChute Network Shutdown ou équivalent ;
- **Protection et alarmes** : protection contre les surcharges, courts-circuits et surtensions, alarmes visuelles et sonores configurables, redémarrage automatique après coupure secteur.
- **Compatibilité et intégration** : pleinement compatible avec l'architecture électrique et informatique existante du Datacenter, intégrable dans les systèmes de supervision et d'alimentation redondante ;
- **Accessoires inclus** : cordons d'alimentation de sortie, nombre de sorties 4 à 6, longueur 2 mètres, fournis avec l'onduleur ;
- **Garantie** : 36 mois minimum, pièces et main-d'œuvre, incluant la batterie et la carte de communication réseau.

➤ Prix n°04 : Station de travail :

Caractéristiques minimales :

- **Processeur** : Intel Core i7-14700 ou équivalent, cache 33 MB, 20 cœurs, fréquence 2,1 GHz à 5,40 GHz, TDP 65 W ;
- **Mémoire vive (RAM)** : 32 Go DDR5 ;
- **Stockage** : 1 To PCIe NVMe SSD ;
- **Carte graphique** : Nvidia 4GB dédiée ou équivalent ;
- **Système d'exploitation** : Windows 11 Professionnel version française d'une licence de type clé (Retail) ;
- **Écran** : 27 pouces Full HD minimum, de la même marque que l'unité centrale, fourni avec les câbles de connexion nécessaires ;
- **Périphériques** : **Clavier** de la même marque que l'unité centrale, compatible français et arabe. **Souris** de la même marque que l'unité centrale ;
- **Connectivité** : 2 ports USB 3.0 avant et arrière, Ethernet Gigabit, HDMI et DisplayPort ou Mini DisplayPort ;
- **Compatibilité et intégration** : tous les composants doivent être pleinement compatibles entre eux et intégrés pour former un système cohérent et performant ;
- **Garantie** : 12 mois minimum, pièces et main-d'œuvre.

➤ Prix n°05 : Ordinateurs de bureau professionnels

Caractéristiques minimales :

- **Processeur :** Intel® Core™ i7-14700 ou équivalent, 16 cœurs, fréquence maximale 5,2 GHz, cache 33 Mo, TDP 65 W ;
- **Mémoire vive (RAM) :** 16 Go DDR5 installés ;
- **Stockage :** Disque SSD PCIe NVMe de 512 Go ;
- **Carte graphique :** Intel® UHD Graphics intégrée ;
- **Système d'exploitation :** Windows 11 Professionnel, version française, préinstallé et activé.
- **Écran :** 24 pouces, full HD, même marque que l'unité centrale, fourni avec les câbles de connexion nécessaires ;
- **Périphériques :** Clavier de la même marque que l'unité centrale, compatible français et arabe ;
- **Souris** de la même marque que l'unité centrale ;
- **Connectivité :** 2 ports USB 3.0 avant et arrière, Ethernet Gigabit, HDMI et DisplayPort ou Mini DisplayPort ;
- **Compatibilité et intégration :** tous les composants doivent être pleinement compatibles entre eux et intégrés pour former un système cohérent et performant ;
- **Garantie :** 12 mois minimum, pièces et main-d'œuvre

➤ Prix n°06 : Vidéoprojecteur Interactif

Caractéristiques minimales :

- **Technologie d'affichage :** 3LCD, garantissant une reproduction fidèle des couleurs et une image homogène ;
- **Résolution native :** 1280 × 800 pixels (WXGA), format 16 :10 ;
- **Luminosité :** 3 300 lumens ANSI minimum, assurant une image claire et visible même dans un environnement éclairé ;
- **Contraste dynamique :** 10 000 :1 ou supérieur, offrant un rendu précis des zones sombres et lumineuses ;
- **Ratio de projection :** ultra-courte focale 0,27 :1, permettant une image grand format à faible distance du mur ;
- **Zoom :** optique x1,35 minimum ;
- **Taille d'image projetée :** jusqu'à 100 pouces selon la distance et les réglages.
- **Correction du trapèze :** horizontale et verticale $\pm 3^\circ$, avec réglage automatique et manuel.
- **Fonctionnalités interactives :** vidéoprojecteur interactif livré avec deux stylets électroniques permettant l'écriture et l'annotation directe sur la surface de projection.
- **Connectivité informatique :** 1 × RS-232C, 1 × RJ-45, 2 × VGA, 2 × USB Type-A, 1 × USB Type-B.
- **Connectivité audio et vidéo :** 2 × HDMI, 1 × RCA vidéo, 1 × S-Vidéo, 4 × entrées audio mini-jack stéréo ;
- **Fonctions réseau :** connectivité Ethernet et Wi-Fi intégrée (Dans le cas où la fonction Wi-Fi nécessite un module externe, celui-ci doit être fourni avec l'appareil et être de même marque que le vidéoprojecteur) ;
- **Sonorisation intégrée :** haut-parleur d'une puissance minimale de 16 W RMS pour la diffusion audio ;
- **Niveau sonore :** 28 dB maximum en mode éco ;
- **Durée de vie de la lampe :** jusqu'à 6 000 heures en mode économique ;
- **Dimensions approximatives :** 367 × 155 × 375 mm ;
- **Poids net :** 5,7 kg ;
- **Compatibilité :** prise en charge des environnements Windows, macOS et Android pour les fonctions de projection et d'interactivité ;
- **Accessoires à fournir :** Kit de fixation mural de même marque et pleinement compatible avec le vidéoprojecteur, permettant l'installation interactive, deux stylets interactifs fournis avec l'appareil, câble d'alimentation, télécommande, manuel d'installation ;
- **Utilisation recommandée :** adaptée aux salles de réunion interactives et de formation ;
- **Garantie :** 12 mois minimum, pièces et main-d'œuvre.

Acquisition du matériel de bureau :

(Avec Installation et mise en marche dans le local de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima)

➤ **Prix n°01 : Pack téléphonie IP DECT avec 2 combinés**

Caractéristiques minimales :

- **Type d'appareil :** Téléphonie IP – Combinés sans fil ;
- **Caractéristiques de la station base :** gestion jusqu'à 5 combinés enregistrés par base, support jusqu'à 10 comptes SIP simultanés, connectivité réseau Gigabit avec PoE intégré, chiffrement (DECT, TLS et SRTP), transfert d'appels, conférence à 3, renvoi d'appel, répertoire partagé, Compatible avec PBX Grandstream UCM6302A existants ;
- **Caractéristiques des combinés :** Écran couleur lumineux pour navigation et identification des appels, audio HD avec support de l'audio large bande, jusqu'à 30 heures en conversation, 200 heures en veille, 50 m en intérieur, 300 m en extérieur, transfert d'appels, mise en attente, conférence à 3, répertoire interne, compatible avec la station base fournie et PBX Grandstream UCM6302A existants ;
- **Garantie :** 12 mois minimum, pièces et main-d'œuvre.

➤ **Prix n° 02 : Machine de destruction de documents – Coupe croisée**

Caractéristiques minimales :

- **Type de matériel :** Destructeur de documents de bureau ;
- **Alimentation automatique :** Capteur d'alimentation détectant les documents à déchiqueter pour un fonctionnement sans effort ;
- **Capacité de déchiquetage :** Jusqu'à 16 feuilles simultanément (format standard A4, 70 g/m²) ;
- **Type de coupe :** Coupe croisée (cross-cut) pour un niveau de sécurité élevé (DIN 4) ;
- **Bac de récupération :** Capacité de 31 litres, facile à vider et à nettoyer ;
- **Fonction inversion :** Mode automatique et manuel pour débloquer les brouillages ;
- **Arrêt automatique :** Sécurité intégrée pour prévenir les surcharges et les accidents ;
- **Mobilité :** Montée sur roulettes pour un déplacement facile dans le bureau ;
- **Sécurité :** Conforme à la norme DIN 4, protection maximale contre l'accès non autorisé aux documents ;
- **Design et finition :** Couleur noir, construction robuste adaptée aux environnements professionnels ;
- **Garantie :** 12 mois minimum, pièces et main-d'œuvre.

➤ **Prix n° 03 : Pack d'Inventaire de Matériel et Mobilier de l'Agence**

Caractéristiques minimales :

Marque et modèle : modèles d'une marque reconnue, garantissant fiabilité, durabilité et support constructeur. Tous les éléments du pack doivent être de la même marque.

1. Imprimante d'étiquettes RFID :

- **Type :** Imprimante UHF RFID pour étiquettes adhésives ;
- **Technologie d'impression :** Transfert thermique et impression thermique directe
- **Résolution :** 203 dpi ou 300 dpi selon modèle ;
- **Vitesse d'impression :** jusqu'à 8 pouces par seconde ;
- **Interface :** USB, Ethernet, Bluetooth, Wi-Fi ;
- **Capacité RFID :** impression et encodage d'étiquettes UHF standard ;
- **Consommables fournis :** étiquettes et rubans pour trois chargements complets ;
- **Logiciel compatible :** création et édition d'étiquettes pour impression et RFID ;
- **Fourniture, installation et mise en service :** l'équipement doit être neuf et d'origine constructeur, livré, installé, configuré et pleinement opérationnel à la réception.

2. Logiciel de création et gestion d'étiquettes :

- **Licence :** licences à vie ;
- **Fonction :** conception et édition d'étiquettes pour imprimante RFID ;

- **Compatibilité** : imprimante et lecteur RFID fournis ;
- **Interface** : multilingue, support des codes-barres et RFID ;
- **Fonctions avancées** : génération automatique des étiquettes, import/export de données, gestion des séries et lots ;
- **Fourniture** : livré avec documentation complète et guide utilisateur.

3. Lecteur RFID portable :

- **Type** : Lecteur mobile UHF RFID pour inventaire ;
- **Fréquence** : UHF 860–960 MHz, compatible EPC Gen2 / ISO 18000-6C ;
- **Portée de lecture** : jusqu'à 9 mètres selon environnement ;
- **Vitesse de lecture** : lecture rapide et simultanée de plusieurs étiquettes (mode batch ou continu) ;
- **Mémoire interne** : capacité de stockage jusqu'à 100 000 tags avec enregistrement horodaté ;
- **Connectivité** : USB, Bluetooth, Wi-Fi pour transfert des données vers PC ou logiciel de gestion ;
- **Batterie** : rechargeable, autonomie ≥ 8 heures en utilisation continue ;
- **Ergonomie** : poignée confortable, léger, adapté pour utilisation prolongée ;
- **Affichage** : écran intégré pour visualisation des tags lus et statut de l'appareil ;
- **Logiciel intégré** : interface intuitive pour lecture, filtrage, sauvegarde et exportation des données ;
- **Compatibilité** : intégration complète avec l'imprimante et le logiciel fourni ;
- **Fourniture et mise en service** : neuf, livré, configuré et prêt à l'usage

4. consommables :

a. Étiquettes RFID UHF adhésives imprimables (x3) :

- **Dimensions** : 65 × 35 mm ;
- **Fréquence** : UHF 860–960 MHz ;
- **Protocole** : ISO/IEC, EPC Class1 Gen2 ;
- **Type** : passif ;
- **Puce** : Alien H3 ;
- **Fonction** : lecture et écriture ;
- **Mémoire EPC** : 96 bits ;
- **Mémoire utilisateur** : 512 bits ;
- **Durée de vie** : 100 000 cycles de réécriture, 10 ans de conservation des données ;
- **Température d'utilisation** : -50 °C à +85 °C ;
- **Anti-brouillage** : élevé ;
- **Support** : adhésif autocollant, surface compatible avec l'impression thermique/transfert thermique pour la personnalisation (logo, code-barres, QR code, numérotation, etc.) ;
- **Utilisation** : inventaire d'équipements, traçabilité de documents, bibliothèques, et tout autre environnement RFID.

b. Ruban transfert thermique (x3) :

- **Type de ruban** : ruban transfert thermique haute résistance (type résine ou cire/résine selon le support) ;
- **Compatibilité** : entièrement compatible avec l'imprimante fournie, utilisant la technologie de transfert thermique ;
- **Largeur du ruban** : adaptée à la largeur d'impression de l'imprimante (110 mm ±5 mm)
- **Longueur du ruban** : minimum 74 mètres par rouleau ;
- **Diamètre du mandrin** : 12,7 mm (1/2 pouce), compatible avec les imprimantes de bureau industrielles ;
- **Qualité d'impression** : haute résolution (203 à 300 dpi), assurant une excellente lisibilité des codes-barres, textes et logos, résistance à l'abrasion et aux frottements, adaptée aux étiquettes RFID adhésives en papier ou synthétiques (PP, PET, PE) ;
- **Température de fonctionnement** : -15 °C à +45 °C, humidité relative 20 à 85 % ;
- **Utilisation recommandée** : inventaire d'équipements, traçabilité de documents, bibliothèques, et tout autre environnement RFID.

5. Garantie et maintenance : garantie constructeur minimale de 12 mois pour l'ensemble du pack

Support technique et assistance en cas de problème opérationnel, fourniture de la documentation complète et guide utilisateur.

Appel d'offres ouvert simplifié n° 03/2025

ESTIMATION ADMINISTRATIVE DE L'A.O. O SIMPLIFIE N° 03/2025
BORDEREAU DU PRIX – GLOBAL

OBJET : ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DE BUREAU.

Objet	U	Qté	Prix total en DH H.T
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DE BUREAU	U	F	
MONTANT TOTAL H.T			
MONTANT T.V.A 20%			
MONTANT TOTAL T.T.C			

Arrêtée la présente estimation du bordereau de prix globale à la somme de :

Fait à _____, Le _____ :

(Signature et cachet du concurrent)

APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 03/2025

**ESTIMATION ADMINISTRATIVE DE L'A.O. O SIMPLIFIE N° 03/2025 DECOMPOSITION
DU MONTANT GLOBAL**

OBJET : ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DE BUREAU.

N° de prix	Désignation	U	Qté	Prix unitaire en DH (hors TVA)	Prix total H.T en DH
				En chiffre	
Acquisition du matériel informatique :					
01	Serveur rackable redondant pour environnement Datacenter	U	1		
02	Serveur de stockage NAS rackable pour Datacenter	U	1		
03	Onduleur redondant rackable en ligne à double conversion pour Datacenter	U	1		
04	Station de travail	U	3		
05	Ordinateurs de bureau professionnels	U	5		
06	Vidéoprojecteur Interactif	U	2		
Acquisition du matériel de bureau :					
01	Pack téléphonie IP DECT avec 2 combinés	U	4		
02	Machine de destruction de documents – Coupe croisée	U	12		
03	Pack d'Inventaire de Matériel et Mobilier de l'Agence (y compris imprimante d'étiquettes RFID, logiciel de création et de gestion d'étiquettes, lecteur RFID portable et consommables)	U	1		
MONTANT TOTAL H.T (LOT 1+LOT 2)					
MONTANT T.V.A 20%					
MONTANT TOTAL T.T.C					

Arrêtée la présente estimation de la décomposition du montant globale à la somme de :

Fait à ; Le

(Signature et cachet du concurrent)

ROYAUME DU MAROC
L'Agence Urbaine d'Al Hoceima

Appel d'offres ouvert simplifié n° 03/2025

Passé par Appel d'Offres Ouvert simplifié sur offres des Prix Séance Publique, en vertu des Dispositions du Décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 MARS 2023) relatif aux Marchés Publics.

Objet : ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DE BUREAU.

Montant de l'Acte d'engagement : (En chiffre et en lettre)

.....

.....

<p style="text-align: center;">DRESSE PAR LE:</p> <p>A AL HOCEIMA, Le :</p>	<p style="text-align: center;">Le Prestataire soussigné : (Signature plus la mention « lu et accepté » manuscrite)</p> <p style="text-align: right;">....., Le. . /.. /....</p>
<p>Approuvé par: Monsieur le Directeur de l'Agence Urbaine Al Hoceim <i>pour le Maroc</i></p> <p style="text-align: center;">Le Directeur par intérim de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima <i>signé : Jamal HANFI</i></p> <p>A Al Hoceima, le</p>	<p style="text-align: center;">Visé par le Contrôleur d'État :</p> <p>A RABAT, le</p>